

**IL FAUT
DEUX FEMMES
POUR LE TRAVAIL
D'UN HOMME**

**ADRESSÉ À
UNE ÉTUDIANTE
EN MÉDECINE PAR
UN CADRE AU CHUV
EN 2018**

Direction générale

Le CHUV contre le sexisme et le harcèlement


UNIL | Université de Lausanne



Faculté de biologie et de médecine

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE LE SEXISME ET LE HARCÈLEMENT

Une campagne de sensibilisation contre le sexisme et le harcèlement sexuel est lancée par la Direction générale du CHUV et la Direction des ressources humaines, en collaboration avec l'association CLASH et la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne. Elle s'adresse aux collaborateurs-trices du CHUV et aux étudiant-e-s en médecine. L'Espace collaborateurs (EC), espace d'écoute et de médiation, est à vos côtés pour

traiter toute question relative au harcèlement en toute confidentialité. Une nouvelle antenne téléphonique dédiée à la problématique est mise à disposition des personnes en formation médicale. Pour rappel, toute forme de harcèlement est interdite par la loi et différents textes en précisent les définitions et les sanctions encourues (plus d'informations sur TRIBU).

CARRIÈRES MÉDICALES : PRÉSERVER LA LIBERTÉ DE CHOIX

Une étude menée par 4 étudiantes en médecine auprès de leurs pairs en stage en 2018, notamment au CHUV, a révélé plusieurs situations de sexisme et de harcèlement sexuel (voir ci-contre). Ces comportements impliquaient majoritairement des hommes envers des femmes, ainsi que des supérieur-e-s envers des stagiaires. L'enquête a mis en évidence que les choix professionnels des étudiantes en médecine ne dépendent pas uniquement de l'intérêt pour une spécialité: l'ambiance sexiste et le non-respect des femmes régnant parfois dans certains services conduisent à des stratégies d'évitement de ces derniers.

RESPONSABILITÉ : PRÉVENIR ET DÉTECTER

En tant que responsable d'une équipe, vous avez le devoir de créer un climat de travail respectueux et donc moins propice au harcèlement. Vous devez prévenir et détecter tout comportement inadéquat. En cas de problème, vous pouvez vous adresser à votre répondant-e RH ou à l'Espace collaborateurs.

Des cours de prévention du mobbing et du harcèlement sexuel, dispensés par le Centre des formations, sont à votre disposition. Toute l'information sur www.chuv.ch/centre-formations.

L'ENQUÊTE EN CHIFFRES

800

étudiant-e-s en médecine ont reçu un questionnaire.

60

témoignages forts ont été récoltés, dont certains font état de termes durs, dénigrants et crus.

EXEMPLES DE PAROLES INADÉQUATES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Remarques sur l'apparence physique

Blagues et plaisanteries sexistes

Commentaires sur l'orientation ou l'identité sexuelle

Discussions autour de la sexualité et questions sur la vie privée ou sexuelle

Confidences insinuantes

Propositions insistantes non désirées (ou malgré un refus)

Appels téléphoniques répétés (même si ignorés)

Promesses voilées, chantages

Insultes, menaces (directes ou indirectes)

EXEMPLES DE COMPORTEMENTS DÉPLACÉS

Regards suggestifs ou insistants

Exhibition d'images ou d'objets à caractère érotique ou pornographique

Envoi de messages sexuellement connotés ou sexistes (SMS, e-mails, courriers, etc.)

Gestes et bruitages équivoques

Caresses, frôlements, pincements

Main, bras ou épaule agrippé-e

Tentatives d'embrasser

Contraintes physiques

HARCELÉ-E ? À QUI S'ADRESSER

Je suis étudiant-e
en médecine

Antenne Clash! c/o Espace collaborateurs
079 556 34 94
www.association-clash.ch

Je suis stagiaire
en formation
Je suis un-e
collaborateur-trice
du CHUV

Espace collaborateurs
079 556 02 44
espace-collaborateurs@chuv.ch

Je suis apprenti-e

Direction générale de l'enseignement
postobligatoire (DGEP)
079 941 03 25
conseillers-aux-apprentis@vd.ch

Pour toute information
ou si vous êtes témoin d'une situation de harcèlement :

Contactez votre répondant-e RH
ou l'Espace collaborateurs
079 556 02 44
espace-collaborateurs@chuv.ch

Pour plus d'informations, consultez la page
de l'Espace collaborateurs sur TRIBU